

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 11-02 du 11 mai 2023

CONTRAT CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN « ROUTE DE DEMAIN » À INTERVENIR ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LE DÉPARTEMENT – PREMIÈRE CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA VOIE INTERDÉPARTEMENTALE BOKANOWSKI

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

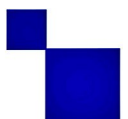
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes du contrat-cadre relatif à la mise en œuvre du Plan « Route de Demain » à intervenir entre la Région Ile-de-France et le Département, dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE la convention de financement des études relative à la voie interdépartementale Bokanowski à intervenir entre la Région Île-de-France et le Département, dont le projet est ci-annexé ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits contrat-cadre et convention de financement ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département toutes les conventions financières relatives aux subventions attribuées par la Région Ile-de-France, pour les montants totaux de 10 M€, s'agissant de la voie nouvelle Bokanowski et de 1,5 M€, s'agissant de Gerfaut II.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.